



Madame TAHANOUT VIRGINIE

53 Esplanade DE L'ORTET

34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations %
Capital souscrit non appelé					
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	33 462	88,19	33 625	88,45	(163) -0,49
Fonds Commercial	33 000	88,94	33 000	86,80	
20700000 FONDS COMMERCIAL	33 000	88,94	33 000	86,80	
Autres immobilisations corporelles	462	1,25	625	1,64	(163) -26,11
21810000 AAI DIVERS	816	2,20	816	2,15	
28181000 AMORT.AAI DIVERS	(354)	-0,95	(191)	-0,50	(163) -85,51
TOTAL III - Actif Circulant NET	3 641	9,81	4 392	11,55	(751) -17,10
Avances & acomptes versés sur commandes			56	0,15	(56) -100,00
40910000 FOURN.AV.ACPT VERSES/COMM			56	0,15	(56) -100,00
Autres créances	796	2,15	2 087	5,49	(1 290) -61,85
040D Collectif fournisseurs débiteurs			166	0,44	(166) -100,00
43870000 ORG SOCIAUX PRODUITS A RECEVOIR	791	2,13	1 857	4,88	(1 066) -57,40
44586000 TVA SUR FACTURE NON PARVENUES	5	0,01	64	0,17	(59) -92,03
Disponibilités	2 845	7,67	2 249	5,92	596 26,48
51120000 Valeurs à l'encaissement			298	0,78	(298) -100,00
51200000 CREDIT AGRICOLE	1 964	5,29	1 051	2,76	914 86,97
53100000 CAISSE SIEGE SOCIAL	880	2,37	900	2,37	(20) -2,20
TOTAL DU BILAN ACTIF	37 103	100,00	38 017	100,00	(914) -2,40

Détail du Passif

Etat exprimé en euros

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	(4 960)	-13,37	(7 633)	-20,08	2 673	35,02
Capital Social ou individuel	(13 378)	-36,06	(16 725)	-43,99	3 346	20,01
10800000 COMPTE DE L'EXPLOITANT	(13 378)	-36,06	(16 725)	-43,99	3 346	20,01
Résultat de l'exercice	8 419	22,69	9 091	23,91	(673)	-7,40
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	42 062	113,37	45 650	120,08	(3 588)	-7,86
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32 369	87,24	38 076	100,15	(5 707)	-14,99
16410000 EMPRUNTS / ETBS DE CREDIT	32 340	87,16	38 041	100,06	(5 702)	-14,99
16884000 Intérêts C.N.E.	29	0,08	34	0,09	(5)	-14,99
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	297	0,80	484	1,27	(186)	-38,53
040C Collectif fournisseurs créditeurs	200	0,54	76	0,20	124	163,22
40810000 FOURN FACTURES NON PARVENUES	97	0,26	408	1,07	(311)	-76,12
Dettes fiscales et sociales	9 396	25,32	6 088	16,01	3 308	54,33
43860000 ORG SOCIAUX CHARGES A PAYER			1 082	2,83	(1 082)	-100,00
43860100 URSSAF ECHEANCIER 140.70*24M 3377E	1 548	4,17	3 236	8,51	(1 688)	-52,17
44551000 TVA A DECAISSER	7 140	19,24	1 770	4,66	5 370	303,39
44860000 Etat-Ch. à payer-Prod.à recev.	708	1,91			708	
Autres dettes			1 002	2,64	(1 002)	-100,00
46860000 CHARGES A PAYER			1 002	2,64	(1 002)	-100,00
TOTAL DU BILAN PASSIF	37 103	100,00	38 017	100,00	(914)	-2,40

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations %
Montant net du chiffre d'affaires	45 169	100,00	43 095	100,00	2 075 4,81
Ventes de marchandises	1 523	3,37			1 523
70760000 Vente de marchandises	1 523	3,37			1 523
Marge commerciale	1 523	100,00			1 523
Production vendue Services	43 646	96,63	43 095	100,00	551 1,28
70620000 PREST. SERVICES EXO FRANCHISE EN B			31 584	73,29	(31 584) -100,00
70660000 PREST. SERVICES 20%	43 646	96,63	11 511	26,71	32 135 279,16
Production de l'exercice	43 646	96,63	43 095	100,00	551 1,28
Achats stockés approvisionnement	4 095	9,07	1 708	3,96	2 387 139,77
60160000 ACHATS MATIERES PREMIERES 20%	4 095	9,07	1 708	3,96	2 387 139,77
Marge brute de production	39 551	87,56	41 387	96,04	(1 836) -4,44
Production de l'exercice + Marge commerciale	45 169	100,00	43 095	100,00	2 075 4,81
Achats non stockés matières et fournitures	1 788	3,96	2 852	6,62	(1 064) -37,30
60610000 ELECTRICITE GAZ	385	0,85	891	2,07	(506) -56,78
60611100 CARBURANTS TTC			729	1,69	(729) -100,00
60612000 EAU	328	0,73	161	0,37	166 103,13
60630000 FOURN. ENTRET. PETIT EQUIP	914	2,02	957	2,22	(43) -4,49
60640000 FOURNITURE ADMINISTRATIVE	162	0,36	115	0,27	47 41,21
Autres charges externes	26 497	58,66	22 295	51,74	4 202 18,85
61320000 LOCATIONS	9 240	20,46	9 240	21,44	
61350200 Locations LLD VEHICULE			2 384	5,53	(2 384) -100,00
61400000 CHARGES LOCAT. COPROPRIETE	1 225	2,71	1 262	2,93	(37) -2,93
61500000 ENTRETIEN REPARATIONS	185	0,41	59	0,14	126 211,45
61550000 ENTRETIEN DU MATERIEL	96	0,21	33	0,08	63 190,91
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	462	1,02	397	0,92	65 16,38
61610000 ASSURANCES/EMPRUNT	209	0,46	209	0,48	-0,06
61640000 ASSURANCE VEHICULE			679	1,58	(679) -100,00
61810000 Documentation magazines pour salon attente	30	0,07			30
61830000 Divers Abonnement	160	0,35			160
62260000 HONORAIRES COMPT ABLES	2 700	5,98	2 943	6,83	(243) -8,26
62270000 FRAIS ACTES- CONTENTIEUX			55	0,13	(55) -100,00
62300000 PUBLICITE			1 137	2,64	(1 137) -100,00
62510100 INDEMNITES KILOMETRIQUES	7 744	17,15			7 744
62560000 RESTAURANTS	1 973	4,37	1 017	2,36	956 94,00
62610000 FRAIS POST AUX			20	0,05	(20) -100,00
62620000 TELEPH. INTERNET, FRAIS HEB	291	0,65	863	2,00	(572) -66,23
62620200 ABONNEMENT PLANITY	1 068	2,36	1 120	2,60	(52) -4,66
62780000 SERVICES BANCAIRES	336	0,74	346	0,80	(11) -3,15
62781000 FRAIS DE CARTES BLEUES	779	1,72	531	1,23	248 46,63
Valeur ajoutée produite	12 789	28,31	16 240	37,68	(3 451) -21,25
Subventions d'exploitation	2 400	5,31	770	1,79	1 630 211,69
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITAT.	2 400	5,31	770	1,79	1 630 211,69
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunération	238	0,53	119	0,28	119 100,00
63330000 Participation formation professionnelle	238	0,53	119	0,28	119 100,00

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros		01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Impôts, taxes & versements assimilés autres		1 132 2,51		1 230 2,85		(98)	-7,99
63580000	Impôts, taxes, verst assim.	4 0,01				4	
63780100	CSG DEDUCTIBLE	1 128 2,50		1 230 2,85		(102)	-8,29
Charges sociales		4 668 10,33		5 450 12,65		(782)	-14,35
64600000	AVANTAGE N.COT.RSI	3 966 8,78		4 238 9,83		(272)	-6,42
64690000	AN COTISATIONS FACULT. // PREDICA			377 0,88		(377)	-100,00
64690100	AN COT FACULTATIVES PREVOYANCE			729 1,69		(729)	-100,00
64690200	AN COT FACULTATIVES MMA CONTR	423 0,94		52 0,12		372	716,39
64690300	AN COT FACULTATIVES MMA ASS REV	278 0,62		54 0,12		224	416,86
Excédent brut d'exploitation		9 152 20,26		10 211 23,69		(1 059)	-10,37
Autres produits d'exploitation							-80,56
75800000	Produits divers gest.courante						-80,56
Transfert de charges		242 0,54				242	
79140000	Transf.charges / Exploitation	242 0,54				242	
Dotations aux amortissements et provisions		163 0,36		163 0,38			
68112000	DOTATIONS AUX AMORTISS.	163 0,36		163 0,38			
Autres charges de gestion courante		205 0,45		202 0,47		3	1,60
65100000	Redevances	204 0,45		202 0,47		3	1,35
65800000	Charges gestion courante	1				1	
Résultat d'exploitation		9 025 19,98		9 846 22,85		(821)	-8,34
Charges financières		562 1,24		722 1,68		(160)	-22,19
66116000	Intérêts des emprunts	562 1,24		722 1,68		(160)	-22,19
Résultat courant avant impôts		8 464 18,74		9 124 21,17		(661)	-7,24
Charges exceptionnelles		45 0,10		33 0,08		12	36,36
67120000	PENALITES AMENDES FISCAL.	45 0,10		33 0,08		12	36,36
Résultat exceptionnel		(45) -0,10		(33) -0,08		(12)	-36,36
Résultat de l'exercice		8 419 18,64		9 091 21,10		(673)	-7,40



Formulaire obligatoire (art. 33 A ou 302 septies A bis du Code Général des Impôts)

IMPÔT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012022 et clos le 31122022. Régime "simplifié d'imposition" X ou "réel normal". Option pour la comptabilité super-simplifiée. Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage.

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration: SIE DE MILLENAIRE CS 20596 156 rue Alfred Nobel 34965 MONTPELLIER CEDEX 2. Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise.

A IDENTIFICATION: Madame TAHANOUT VIRGINIE, 53 Esplanade DEL'ORTET, 34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS. N° Siret: 52123379100032. le téléphone: 06 60 88 20 73.

B DIVERS: Activités exercées (souligner l'activité principale): Coiffure. Personne inscrite au répertoire des métiers, (cochez la case).

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (voir renvois page 4)

Table with 2 columns: Col. 1, Col. 2. Row 1: 1 Résultat fiscal: Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B) 8 464. Row 2: 2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus). Row 3: 3 Total 8 464. Row 4: 4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) 8 464.

4bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%. 4ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI).

5 Plus-values taxées selon les règles prévues pour les particuliers à court terme et à long terme. Plus-values à long terme imposables au taux de 12,80%.

6 Exonérations et Abattements: Entreprise nouvelle art. 44 sexies, ZRR art. 44 quinquies, Zone franche d'activités art. 44 quaterdecies, Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A, Autres dispositifs, ZFU art. 44 octies et 44 octies A, Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies, Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies, Zone de développement prioritaire art. 44 septidécies, Exonération ou abattement pratiqué sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,80% sur le bénéfice professionnel, Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art. 244 quater W).

7 BIC non professionnels (2031 BIS suite): a - Bénéfice, b - Déficit. Dont les plus-values: Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (art. 39 duodécies). Plus-values nettes à long terme imposables à 12,8%. Dont les moins-values: Moins-values à court terme (art. 39 duodécies). Exonération ou abattement pratiqué sur le bénéfice non professionnel (art. 44 sexies et suivants).

8 Régime des sociétés de personnes: Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés. Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés.

9 Comptabilité informatisée: L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée? OUI. Si oui, indication du logiciel utilisé: CADOR Groupe ACD.

D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%. ECF. Désignation du prestataire.

CGA/OMGA, Viseur ou certificateur conventionné. Nom, adresse, téléphone: O CONSEILS, 10 RUE PIERRE LEPINE, 34110 Frontignan. Conseil: CGA/OMGA, viseur ou certificateur conventionné, N° d'agrément.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, entraînent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Désignation de l'entreprise : **Madame TAHANOUT VIRGINIE**
(A ne remplir que sur les exemplaires en continu)

et date de clôture de l'exercice
31122022

D REPARTITION DES BENEFICES ET DES DEFICITS DES SOCIETES (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).

(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales	Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit

Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques	Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non- professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit

Sociétés en commandite simple montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année

Désignation de l'entreprise : **Madame TAHANOUT VIRGINIE**
(A ne remplir que sur les exemplaires en continu)

et date de clôture de l'exercice :
31122022

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles. Elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.

Les autres entreprises doivent utiliser le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.

Montant des : Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 75 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES, D.B.S. AUTRES ET ABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés figurant dans les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*) Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*) (*): A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPOT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé.
Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ④

④ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location gérance		
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

Désignation de l'entreprise		Madame TAHANOUT VIRGINIE		53 Esplanade DE L'ORTET		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS					
SIRET		5 2 1 2 3 3 7 9 1 0 0 0 3 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122022		31122021	
ACTIF		Brut 1		Amonissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	33 000	012		33 000	33 000
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	816	030	354	462	625
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	33 816	048	354	33 462	33 625
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			56
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070			
		072	796	074		796	2 087
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	2 845	086		2 845	2 249
	Charges constatées d'avance *	092		094			
Total II	096	3 641	098		3 641	4 392	
Total général (I + II)	110	37 457	112	354	37 103	38 017	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			(13 378)		(16 725)
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136			8 419		9 091
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
Total I	142			(4 960)		(7 633)	
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			32 369		38 076
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			297		484
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172			9 396		7 090
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176			42 062		45 650	
Total général (I + II + III)	180			37 103		38 017	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		26 546
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: Madame TAHANOUT VIRGINIE		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31/12/2022		Exercice N-1 clos le 31/12/2021		
		1		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	1 523		
	Production vendue { biens } dont export et livraisons { services * } intracommunautaires	215	214			
		217	218	43 646	43 095	
			222			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		224			
	Production immobilisée *		226	2 400	770	
	Subventions d'exploitation reçues		230	242		
	Autres produits		232	47 811	43 865	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
Variation de stock (marchandises) *			236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	4 095	1 708	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	28 286	25 147	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)		243	244	1 370	1 349	
Rémunérations du personnel *			250			
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	4 668	5 450	
Dotations aux amortissements *			254	163	163	
Dotations aux provisions			256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259	262	205	202	
		260	264	38 786	34 019	
Total des charges d'exploitation (II)						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	9 025	9 846	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280			
	Produits exceptionnels (IV)		290			
	Charges financières (V)		294	562	722	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347	300	45	33	
		348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	8 419	9 091	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	8 419	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optés-ots d'associés 247		330	45		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquiés) 138			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies) 992		342	
	ZFANG (44. quaterdécies) 345	Investissements outre-mer 344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies) 993			
	Zone franche urbaine (44. octies A) 987	Zones restructuration de la défense (44. terdécies) 127				
	dont divers *	Créance due au report en arrière du déficit 346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641		350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352	8 464	354
			Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : *				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370	8 464	372	
		Déficit col. 2				

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

**2033B - Divers à réintégrer
au 31/12/2022**

Libellé	Montant
AMD-Amendes et pénalités	45
Totalisation	45

**2033B - Divers à déduire
au 31/12/2022**

Libellé	Montant
Totalisation	

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2023

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	33 000	402		404		406		33 000			
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	816	452		454		456	816				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
TOTAL		490	33 816	492		494		496		33 816			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	191	542	163	544		546	354				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	191	572	163	574		576	354				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 % 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **Madame TAHANOUT VIRGINIE** Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607					
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616					
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636					
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646					
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656					
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666					
TOTAL		680	682	684	686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681	683								
Autres Immob. incorp.	700	705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710	715			2					
Constructions	720	725			3					
Inst. techniques mat. et outillage	730	735			4					
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745			5					
Matériel de transport	750	755			6					
Autres immobilisations corporelles	760	765			7					
TOTAL		770	775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780		
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)							982			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		982 bis				
Déficits imputés							983			
Déficits reportables							984			
Déficits de l'exercice							860			
Total des déficits restant à reporter							870			
IV DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381	702		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325								
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327								
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380	3 966		
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326								
N° du centre de gestion agréé							388			
Montant de la TVA collectée							374	9 034		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	1 982		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Madame TAHANOUT VIRGINIE		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012022	et clos le : 31122022	Durée en nombre de mois	12
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/0 (1) Néant

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|2|

N° SIRET 5|2|1|2|3|3|7|9|1|0|0|0|3|2|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE Madame TAHANOUT VIRGINIE

ADRESSE (voie) 53 Esplanade DEL'ORTET

CODE POSTAL 34430 VILLE SAINT-JEAN-DE-VEDAS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7 **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFIP N° 2033-G 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 0 (1) Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 311122022

N° SIRET 52123379100032

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE Madame TAHANOUT VIRGINIE

ADRESSE (voie) 53 Esplanade DE L'ORTET

CODE POSTAL 34430 VILLE SAINT-JEAN-DE-VEDAS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Au titre de l'année civile 2022

Néant

Dénomination de l'entreprise	Madame TAHANOUT VIRGINIE	N° Siren : 521233791
Adresse	53 Esplanade DE L'ORTET	34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés <input type="checkbox"/>		PME au sens communautaire <input checked="" type="checkbox"/>
Dénomination de la société mère	N° Siren :	
Adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)	
	Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS. (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

IV - MECÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.